



Règlement concours photo

« Le Tour de France passe à Prunet... à vous de l'immortaliser »

Organisation

Le concours photo est organisé par la commune de Prunet à l'occasion du passage du Tour de France.

Participation

Le concours est ouvert uniquement aux résidents de Prunet. Participation gratuite

Thème

Les photos doivent représenter l'ambiance du Tour de France à **Prunet** :
cyclistes, décorations, paysages, émotions ou animations liées à l'événement.

Conditions des photos

Une photo par participant, prise sur la commune pendant le passage du Tour, format numérique JPG ou PNG, non retouchée, respect des personnes à diffuser leur image.

Envoi des photos

Les photos doivent être envoyées avant le : 30 / 07 / 2026, avec l'identité de la personne qui participe, son adresse et numéro de téléphone.

Par mail à : marie@prunet15.fr

Ou déposées: à la mairie

Jury et sélection

Les photos seront évaluées par la commission communication avant le 31/08/2026 selon : l'originalité, la qualité visuelle, l'émotion dégagée, la mise en valeur du Tour à Prunet.

Récompense

La photo choisie fera la couverture du prochain bulletin municipal, et le gagnant recevra un bon d'achat d'une valeur de 50 euros à Décathlon.

Droits à l'image

Les participants autorisent la commune à utiliser la photo, avec mention du nom de l'auteur, sur le bulletin municipal, facebook et le site de la commune.

Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.



Règlement concours photo

« Le Tour de France passe à Prunet... à vous de l'immortaliser »

Organisation

Le concours photo est organisé par la commune de Prunet à l'occasion du passage du Tour de France.

Participation

Le concours est ouvert uniquement aux résidents de Prunet. Participation gratuite

Thème

Les photos doivent représenter l'ambiance du Tour de France à **Prunet** :
cyclistes, décorations, paysages, émotions ou animations liées à l'événement.

Conditions des photos

Une photo par participant, prise sur la commune pendant le passage du Tour, format numérique JPG ou PNG, non retouchée, respect des personnes à diffuser leur image.

Envoi des photos

Les photos doivent être envoyées avant le : 30 / 07 / 2026, avec l'identité de la personne qui participe, son adresse et numéro de téléphone.

Par mail à : marie@prunet15.fr

Ou déposées: à la mairie

Jury et sélection

Les photos seront évaluées par la commission communication avant le 31/08/2026 selon : l'originalité, la qualité visuelle, l'émotion dégagée, la mise en valeur du Tour à Prunet.

Récompense

La photo choisie fera la couverture du prochain bulletin municipal, et le gagnant recevra un bon d'achat d'une valeur de 50 euros à Décathlon.

Droits à l'image

Les participants autorisent la commune à utiliser la photo, avec mention du nom de l'auteur, sur le bulletin municipal, facebook et le site de la commune.

Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.